

DELIBERATION

Objet : EBRA MEDIAS - Convention de partenariat pour l'organisation de la cérémonie des Trophées des Maires de la Loire 2026 et 2027

Le 22 juin 2026, à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale DUMAZET, première Adjointe, agissant par délégation en raison de l'absence de Monsieur François DRIOL, Maire,

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Morgane DELORME, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA,

Procurations : Monsieur François DRIOL à Madame Pascale DUMAZET, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Fabien CHAPARD, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Eric VOCANSON, Monsieur Taner KAYNAR à Monsieur Pierre-Julien MARRET,

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Madame la 1^{ère} Adjointe expose que chaque année, La Tribune le Progrès organise et produit, avec le soutien de l'Association des Maires de la Loire (AMF42) et l'Association des Maires Ruraux de la Loire (AMR42), la cérémonie de remise des Trophées des Maires de la Loire.

Elle indique que ces trophées visent à mettre en valeur des initiatives originales et efficaces dans des domaines d'action des communes.

Elle explique que sont invités aux Trophées des Maires : tous les maires du département, les conseillers municipaux, départementaux, régionaux, les exécutifs des établissements publics intercommunaux, les partenaires publics et privés des mairies, les élus de la ville d'accueil, les directeurs de services, les parlementaires.

Elle ajoute que durant toute la soirée, sont mises en avant des initiatives prises par les élus locaux : défense du commerce, des productions locales, aides à la population, soutien aux associations porteuses de projet...

Madame la 1^{ère} Adjointe informe l'Assemblée que la commune d'Andrézieux-Bouthéon, déjà primée pour certaines de ses initiatives et projets, a été sollicitée par La Tribune Le Progrès pour accueillir l'organisation de cette soirée pour les deux éditions à venir au Théâtre du Parc.

Elle explique que, dans la mesure où cette proposition pleinement dans la volonté de promotion de la commune et de son territoire, et participe à son dynamisme et à son attractivité, il est apparu opportun de répondre favorablement à cette sollicitation.

Elle annonce que les éditions 2026 - 2027 se dérouleront au Théâtre du Parc.

Elle indique qu'une convention de partenariat avec la société EBRA MEDIAS, représentant le groupe LE PROGRES définit le cadre et les engagements respectifs de l'organisateur et de la commune.

Elle ajoute que, dans ce cadre, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à verser une participation de 5 000 € HT (6 000 € TTC) pour chaque édition accueillie sur son territoire. Le budget nécessaire à l'accueil de l'édition 2026 a été inscrit au budget supplémentaire adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la 1^{ère} Adjointe et en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix pour et 7 voix contre (Groupes Des racines et de l'audace et Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'organisation de la cérémonie des Trophées des Maires 2026 et 2027, à intervenir avec la société EBRA MEDIAS conformément au document joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant, la modifiant ou la complétant,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour 2026 et seront prévus sur ce même budget pour l'édition 2027.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 23 juin 2026

**Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe,
Pascale DUMAZET**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

